CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de formation professionnelle · Clients particuliers

Version du 14 octobre 2026 | Financement individuel

À RETENIR Ces CGV concernent uniquement les personnes physiques qui financent elles-mêmes leur formation. Elles complètent le contrat de formation professionnelle individuel, lequel doit être conclu avant l'inscription définitive et avant tout règlement.

01 / Désignation

ARJETI FORMATION, situé au 2 avenue Charles de Gaulle, 35135 Chantepie, propose des actions de formation professionnelle en sécurité routière, éco performance, optimisation de flotte et accompagnement des conducteurs. Les formations peuvent se dérouler en présentiel ou à distance selon le programme, dans les locaux d'ARJETI FORMATION, dans un lieu convenu ou sur l'ensemble du territoire national.

SIRET : 917 908 642 00023. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53351189335 auprès du préfet de région de Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

02 / Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent aux personnes physiques qui entreprennent une formation à titre individuel et à leurs frais auprès d'ARJETI FORMATION.

Elles complètent le contrat de formation professionnelle conclu avec le stagiaire conformément aux articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail. En cas de contradiction, les stipulations du contrat individuel et les dispositions légales impératives prévalent.

Lorsqu'une formation est financée en tout ou partie par un tiers, notamment via un dispositif public ou paritaire, les règles propres à ce financement et les documents contractuels correspondants s'appliquent.

03 / Contrat, programme et inscription

Un contrat de formation professionnelle individuel est conclu avant l'inscription définitive du stagiaire et avant tout règlement de frais.

Le contrat précise notamment la nature, la durée, le programme et l'objet de la formation, les prérequis, les modalités de réalisation, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités d'évaluation, les références des intervenants, les modalités de paiement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée ou d'abandon.

Les documents de suivi et de fin de formation sont délivrés en fonction de la réalisation effective de l'action et des exigences réglementaires applicables.

04 / Prix et règlement

Le prix de la formation et, le cas échéant, les frais annexes sont indiqués dans le contrat de formation professionnelle individuel.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai légal de rétractation prévu par le Code du travail. À l'expiration de ce délai, le montant versé ne peut excéder 30 % du prix convenu. Le solde fait l'objet de paiements échelonnés au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Les modalités pratiques et l'échéancier de paiement sont précisés dans le contrat individuel, dans le respect des dispositions légales applicables.

05 / Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 6353-5 du Code du travail, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Lorsque le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, les dispositions protectrices du Code de la consommation s'appliquent également lorsqu'elles sont applicables, notamment le délai de rétractation de quatorze jours prévu pour les contrats de prestation de services.

Aucun paiement ne peut être exigé en méconnaissance des délais de rétractation légalement applicables.

06 / Annulation, abandon et force majeure

Hors exercice d'un droit de rétractation, toute demande d'annulation ou d'interruption est adressée par écrit à arjetiformation@gmail.com. Les conséquences financières d'une cessation anticipée ou d'un abandon sont celles prévues dans le contrat de formation individuel, sous réserve des dispositions légales impératives.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, à proportion de leur valeur prévue au contrat.

07 / Modification ou impossibilité d'exécution

ARJETI FORMATION peut proposer une adaptation des dates, du lieu ou des modalités de réalisation pour un motif d'organisation sérieux, en informant le stagiaire dans les meilleurs délais. Si aucune solution n'est acceptée et que la prestation ne peut être réalisée, les sommes versées au titre de la partie non exécutée sont remboursées.

En cas de force majeure affectant ARJETI FORMATION, les parties recherchent prioritairement une solution de report. À défaut, le contrat est traité conformément aux dispositions légales applicables.

08 / Réalisation de la formation

La formation est dispensée selon les objectifs et modalités annoncés au programme et au contrat. Le formateur peut adapter les exemples, exercices et méthodes au niveau des participants et aux situations rencontrées, sans modifier substantiellement les objectifs convenus.

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur applicable, les consignes de sécurité et les règles d'utilisation du matériel mis à disposition.

09 / Propriété intellectuelle

Les supports, méthodes, outils et contenus fournis par ARJETI FORMATION sont réservés à l'usage personnel du stagiaire dans le cadre de sa formation. Toute reproduction, diffusion, adaptation ou réutilisation pour animer une formation ou à des fins commerciales nécessite l'autorisation écrite préalable d'ARJETI FORMATION.

10 / Données personnelles

Les données du stagiaire sont traitées pour gérer la demande, l'inscription, l'exécution et le suivi de la formation, la facturation ainsi que les obligations légales d'ARJETI FORMATION. La personne concernée peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition lorsqu'ils sont applicables en écrivant à arjetiformation@gmail.com. Elle peut également saisir la CNIL.

Les informations complémentaires relatives aux finalités, destinataires et durées de conservation figurent dans la politique de confidentialité d'ARJETI FORMATION.

11 / Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation peut être adressée à ARJETI FORMATION, 2 avenue Charles de Gaulle, 35135 Chantepie, ou par courriel à arjetiformation@gmail.com. ARJETI FORMATION recherche en priorité une solution amiable avec le stagiaire.

Après réclamation préalable restée sans solution, le consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève ARJETI FORMATION, conformément au Code de la consommation.

À COMPLÉTER AVANT UTILISATION : Nom, adresse, site internet et coordonnées du médiateur de la consommation désigné par ARJETI FORMATION.

12 / Droit applicable et litiges

Les présentes CGV et le contrat de formation sont soumis au droit français. En cas de litige non résolu amiablement ou par médiation, le consommateur peut saisir la juridiction compétente selon les règles de droit commun.

Document à utiliser avec le contrat de formation professionnelle individuel applicable au stagiaire.